



Distr.
GENERALE
S/5157
14 août 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM, LE 14 AOUT 1962,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS

Je regrette vivement d'avoir à vous signaler une fois encore de nouveaux actes d'hostilité que la République d'Indonésie a commis sans tenir aucun compte du fait que les négociations entre les délégations du Royaume des Pays-Bas et de la République d'Indonésie se poursuivent au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sous votre présidence, et semblent déjà être près d'aboutir.

Les actes susmentionnés, qui ont eu lieu aussitôt après que j'ai porté à votre connaissance d'autres actes de ce genre dans ma lettre du 10 août 1962, sont les suivants :

1. Le 11 août 1962 à 21 h 50, des installations radar ont montré que six petits bateaux rapides se dirigeaient de la côte septentrionale de l'île de Ceram vers le village de Wey, sur la côte méridionale de l'île de Misool, au nord-est, à une vitesse de 24 milles à l'heure. C'est à proximité de ce village que 100 à 140 Indonésiens avaient débarqué dans la nuit du 9 au 10 août.

A 15 milles de la côte de Misool, les forces néerlandaises ont intercepté les bateaux indonésiens. Il y a eu des coups de feu de part et d'autres et, peu après, les bateaux indonésiens ont viré de bord et ont regagné la côte septentrionale de Ceram.

2. Du 13 août 1962 à 23 heures au 14 août 1962 à 2 heures, des stations radar ont signalé que plusieurs avions indonésiens du type Hercule pénétraient dans l'espace aérien de la Nouvelle-Guinée occidentale en provenance de Ceram et des Key islands. A 1 h 40, deux de ces avions ont atteint les environs de Merauke après avoir décrit un arc de cercle autour de la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée occidentale.

A peu près au même moment, d'autres avions gagnaient les environs de Sorong, de Taminabuan et de Kaimana.

Il y avait six ou sept avions en tout. On estime que, selon toute probabilité, plusieurs centaines de parachutistes ont été lâchés.

Mon gouvernement m'a chargé de protester de nouveau contre ces violations d'un territoire néerlandais et de vous demander, comme précédemment, de faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

(Signé) C. W. A. SEURMANN

